

Compte-rendu de la CAPL d'avancement la hors classe des certifiés du 19 août 2019.

Par notre déclaration liminaire (ci-jointe), nous avons dénoncé la violence avec laquelle le Ministre de l'Education Nationale, monsieur Blanquer, a imposé, sans concertation avec les organisations syndicales la loi sur l'école de la « confiance », muselant la libre parole des fonctionnaires ; comment par la suppression des CAP, il a mis à bas le paritarisme laissant nos collègues seuls face à l'administration ; comment avec la réforme du lycée, il crée encore plus d'inégalités. Nous avons aussi évoqué la réforme des retraites, présentée d'une manière plus qu'opaque, avec des calculs erronés ; réforme qui n'aura d'autre conséquence que la baisse de nos pensions et l'allongement du temps de travail.

Pour la hors classe, 204 collègues étaient promouvables pour 35 promotions possibles. A barème égal, nous avons demandé à ce que les 11^e échelon soient promus en priorité et pour les autres (10^e et 9^e) que soit pris en compte l'ancienneté dans l'échelon. Trois collègues avec un barème leur permettant la promotion ont été écartés à cause d'un avis « à consolider », contre l'avis des élus du personnel. Cela revient à écarter les collègues ayant cet avis alors qu'ils auraient eu droit à promotion. Malgré nos arguments, à savoir que ces oppositions doivent rester exceptionnelles, que les avis sont pérennes et bloquent de fait la promotion à la HC, l'administration a refusé de les intégrer. Nous avons rappelé que ces collègues devaient être informés par un rapport motivé.

D'autres part, les collègues ayant un avis « excellent » ont été promus même si, selon les critères retenus et à barème égal, ils n'auraient pas du.

La notion de « mérite » avec un barème prenant déjà en compte ce « mérite » (145 points contre 95 pour un avis « à consolider ») est surévalué. Notre avons dit notre désaccord.

19 collègues ont obtenu leur promotion avec un barème de 175 : 14 au 11^e échelon et 5 au 10^e avec un minimum d'ancienneté dans l'échelon de 2 ans et 8 mois.

16 collègues ont été promus avec un barème de 165 points : 9 au 11^e échelon et 7 au 10^e échelon avec une ancienneté minimum de 3 mois et 17 jours (pour un avis « excellent »).

Pour ceux qui souhaitent avoir leur résultat, contactez-nous par mail.

Les élus du Snes-FSU Polynésie.